



COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion du 22 juin 2021

Président : Pierre BIENVENU

Présents : Nathalie DEPAUW, Joëlle LEMY, Dominique DEALET, Benoit FABUREL, Patrick MAIGRET , Luc VAN HYFTE

Excusés : Xavier BACON, Jean-Luc BOURLAND

Invité : Claude COQUEMA, Président du DOF.

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour : lancement de la saison 2021-2022 :

- Dates et modalités des engagements,
- Calendrier Seniors,
- Calendrier des Jeunes,
- Informations diverses.

1 – Dates et modalités d'engagements.

En préambule, la commission rappelle à tous que la décision du COMEX de la FFF de considérer la saison 2020-2021 comme saison blanche entraîne le fait qu'aucune accession ou rétrogradation n'aura lieu en cette fin de saison 2020-2021.

Il faut donc comprendre qu'une équipe (Seniors, Seniors Féminines, Seniors Futsal) engagée dans un championnat de Division du DOF, lors de la saison 2020-2021 restera dans la même division du dit championnat pour la saison 2021-2022, sous réserve de l'engagement de l'équipe par son club auprès du District.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

Tous les engagements d'équipes, quelles que soient leurs catégories, sont déclarés et réalisés au travers de l'application FootClubs. En cas de problème sur cette procédure, adresser un courriel via l'adresse officielle sécurisée du club au secrétariat du district : secretariat@oise.fff.fr

Les dates limites d'engagements sont fixées comme suit :

- ✓ Seniors, Seniors féminines et vétérans loisir : **19 juillet 2021,**
- ✓ Seniors Futsal : **31 juillet 2021,**
- ✓ Equipes de jeunes à 11 et football animation : **31 aout 2021.**



COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion du 22 juin 2021

2 – Calendrier de reprise Seniors.

Sous réserve de la parution du calendrier général de la Ligue des Hauts de France, les diverses compétitions ouvertes aux clubs du DOF seront les suivantes :

29 aout :

- ✓ 1^{er} tour de Coupe de France,

05 septembre :

- ✓ 2^{ème} tour de Coupe de France,
- ✓ 1^{er} tour de Coupe de l'Oise.

12 septembre :

- ✓ 1^{ère} journée des championnats D1 à D4,
- ✓ 1^{ère} journée du challenge « PATOUX » pour les D5.

19 septembre :

- ✓ 3^{ème} tour de la Coupe de France (Entrée en lice des N3),
- ✓ 2^{ème} tour de la Coupe de l'Oise,
- ✓ 1^{er} tour de la Coupe OBJOIS,
- ✓ 1^{er} tour de la Coupe « Jacques CHIVOT ».

3 – Calendrier de reprise Jeunes à 11.

18 et 19 septembre :

- ✓ 1^{ère} journée de brassage « Echiquier »

25 et 26 septembre :

- ✓ 2^{ème} journée de brassage « Echiquier »,

02 et 03 octobre :

- ✓ 3^{ème} journée de brassage « Echiquier »,

09 et 10 octobre :

- ✓ 4^{ème} journée de brassage « Echiquier »,

16 et 17 octobre :

- ✓ 5^{ème} journée de brassage « Echiquier »,

23 et 24 octobre :

- ✓ 6^{ème} journée de brassage « Echiquier ».



COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion du 22 juin 2021

05 et 06 novembre :

- ✓ 1^{er} tour des coupes Jeunes à 11.

14 et 15 novembre :

- ✓ 1^{ère} journée des championnats (Groupes de 8 équipes en aller et retour).

4 – Informations diverses.

La commission rappelle à tous les clubs disposant d'une équipe seniors les décisions prises par le Comité de Direction du DOF le 4 mai 2021, en matières de divisions et groupes de championnats :

- ✓ Les groupes de la saison 2020-2021 sont reproduits sur la saison 2021-2022. Par contre, le calendrier sera révisé afin de ne pas jouer les mêmes adversaires qu'en début de saison 2020-2021,
- ✓ De même, il sera procédé à aucune régularisation en cas de places vacantes dans l'une des divisions D1 à D4.

La commission rappelle à tous les clubs disposant d'une équipe seniors à 11 les décisions prises par le Comité de Direction du DOF le 4 mai 2021, en matières d'obligations des clubs dans le but d'aider les clubs au plus près à reprendre leurs activités le plus sereinement possible.

Equipes de Jeunes :

Le bon sens voulant que quiconque ne peut prédire l'avenir et encore moins les décisions des parents de nos jeunes pratiquants quant à la reprise de licence, et afin, de ne pas pénaliser en fin de saison les clubs pouvant être mis en difficulté par un manque de jeunes licenciés, **il est décidé de surseoir aux obligations des clubs D1, D2, D3, en matière d'équipes de jeunes pour la saison 2021-2022 (Article 16 du Règlement des Compétitions Seniors).**

Cependant, le cas des équipes D1 accédant à la R3 en fin de saison 2021-2022 reste soumis aux décisions qui seront prises par le Conseil de Ligue de la Ligue des Hauts de France ; celles-ci devant disposer règlementairement d'une équipe réserve seniors et d'au moins deux équipes de jeunes dont une à onze.

Educateurs :

Dans le même esprit, **il est décidé de surseoir aux obligations des clubs en matière d'encadrement (Seniors D1 et Futsal D1) pour toute la saison 2021-2022.** En conséquence, aucune sanction de points au classement, ni aucune amende ne seront prononcées à ce titre.

Mouvements de clubs :

L'US ROYE NOYON est dorénavant affilié au district de la Somme,

Création d'un club à PONT L'EVEQUE,

Fusion en cours entre les clubs de l'ES VALOIS MULTIEN et le FC LAGNY PLESSIS.

Le Président, Pierre BIENVENU.

Le secrétaire de séance, Luc VAN HYFTE